



Problème pour récupérer mon argent

Par **orth72**, le **01/03/2011** à **17:35**

Bonjour,

J'ai vendu mon fonds de commerce et le notaire ne peut me verser mon l'argent restant sur le compte séquestre car une entreprise souhaite être payée des travaux effectués alors qu'ils ont commis des dégâts dans mon établissement. Cette dite société ont fait état auprès du notaire par l'intermédiaire d'une société de recouvrement.

Ont-il le droit ??? Je croyais que toute demande devait se faire par voie d'huissier. Pouvez-vous me confirmer cette réponse. De plus cette dite entreprise avait appel à cet agence de recouvrement pour tenter de trouver un compromis. Compromis qui n'a jamais été trouvé. Je n'ai plus eu de nouvelle et dès qu'ils ont eu connaissance de la vente ils se sont manifestés auprès du notaire. Ce qui m'empêche de terminer la vente définitive de mon fonds de commerce.

Merci de bien vouloir m'apporter une réponse et éventuellement une aide.

Bien cordialement.

Par **PCARLI**, le **03/03/2011** à **17:21**

Bonjour,

Avant de disposer du prix de la cession il faut prévoir :

- l'accomplissement des publicités prévues par la loi ;
- un délai pendant lequel les créanciers du vendeur peuvent former une opposition au paiement du prix.

Dans les faits, en cas d'opposition, le prix est indisponible pendant environ six mois.

Bien sûr le notaire vous tiendr informé.

Si vous contestez certaines prétendues créances produites, il faudra recourir à la consultation d'un professionnel du droit.

Cordialement